

Bourg-en-Bresse,
Le 28 Décembre 2020

Objet : « Les rendez-vous de l'Artisanat » et « Conventions de stage »

PJ : Affiche(s) et plaquettes

Contact : CAD 04.74.47.49.50 – cad@cma-ain.fr

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Depuis de nombreuses années, le **CAD** (Centre d'Aide à la Décision) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain, accueille les jeunes qui désirent découvrir et se former dans le secteur des métiers. Il les accompagne aussi dans l'entreprise artisanale à la rencontre des chefs d'entreprise.

Pour mieux répondre aux demandes des jeunes et des familles nous organisons à la CMA01 tous les mercredis après-midi « **LES RENDEZ-VOUS DE L'ARTISANAT** » sous forme :

- d'une **information collective** sur : les métiers, les formations possibles, les entreprises qui embauchent
- d'un **entretien individuel** pour définir les besoins du jeune (informations, validation de projet, accompagnement vers l'entreprise...)
- d'un **accompagnement** spécifique et individualisé
- et éventuellement, d'un **bilan de positionnement** pour évaluer les aptitudes et pour définir et valider un projet professionnel

A NOTER!

- **Trouver une entreprise** : suite à la crise sanitaire, et avec l'accord du centre de formation, un jeune peut trouver une entreprise après une rentrée au CFA
- **Stage de découverte** : pour les élèves scolarisés nous pouvons mettre en place une convention de stage de 1 à 5 jours pendant les vacances scolaires à compter du 4 Juillet.
- **Disponibilité** : Nous restons à la disposition des jeunes et des familles toute l'année !
- **Souplesse** : nous pouvons accompagner le jeune à distance s'il ne peut pas se déplacer.
- **Offres** : Nous avons à ce jour, près de 300 offres d'apprentissage dans les entreprises artisanales de l'Ain !!!

Nous comptons sur vous pour diffuser ces informations avant les vacances auprès des jeunes, des parents et des professeurs de votre établissement.

Pour **faciliter la communication de cette action, nous vous transmettons une affiche en un ou plusieurs exemplaires et sous forme dématérialisée** certainement plus adaptée à la situation sanitaire actuelle.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire, remarque et suggestion.

Merci pour le relais que vous constituez et nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Vincent GAUD



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN

102 Boulevard Edouard Herriot – CS 20 123 – 01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél : +33 (0) 4 74 47 49 00 – Télécopie : +33 (0) 4 75 47 49 69

www.cma-ain.fr – contact@cma-ain.fr

Décret n°2004-1 164 du 2 novembre 2004.